

Une vérité dite avec insolence ressemble à un mensonge

N° 489

du 22 février 2010 Prix 200 UM

La Tribune

Hebdomadaire indépendant d'analyse et d'informations

COD...pas

Complément
d'Objet Direct
Pages 6-7

Terrorisme :

La France presse, le Mali cède Les autres se rebiffent



CICALA
 Nome, Cognome, Patrocinio, GIÀ
SERGIO
 Cittadinanza Nazionale, Italiana GI
ITALIANA
 Data di nascita, Città di nascita, Stato di nascita, GI
08 DIC/DEC 1944
 Sesso, Sex, Sesso (E), Categoria di nascita, Stato di nascita, Link di nascita, GI
M CARINI (PA)
 Data di rilascio, Data di fine, Data di scadenza, GI
01 AGO/AUG 2007
 Data di scadenza, Data di nascita, Data di scadenza, GI
31 LUG/JUL 2017

Indirizzo, Indirizzo, Indirizzo, GI
IL MINISTRO
OCULI AFFARI ESTERI



ITIE : La Mauritanie en voie de validation

De retour de la réunion du Conseil d'administration de l'Initiative de transparence pour les industries extractives (ITIE), le président du Comité national ITIE, Sidi Ould Zeine a convoqué une réunion de ce comité. A l'ordre du jour : un compte-rendu de la réunion du CA à Oslo, examen des termes de référence pour la sélection de l'administrateur indépendant qui devra établir les rapports de 2007 et 2008, et d'un cabinet d'audit pour les comptes recevant les dons de la Banque Mondiale (MTDF).

Après avoir buté sur quelques procédures de lenteur budgétaire, le validateur qui a déjà engagé son travail de terrain, va continuer. La prise en charge du coût de la validation a été décidée par un comité interministériel dirigé par le ministre des finances Kane Ousman. Tout comme le coût des rapports 2007 et 2008. Ce qui évite au comité national de devoir attendre le financement de la Banque Mondiale qui ne peut être mobilisé qu'après mai.

Quand le rapport du validateur sera fini, il devra le transmettre dans les délais seu-

lement après examen par le Comité national. La validation pourrait avoir lieu si la Mauritanie respecte le deadline fixé pour le 9 mars 2010.

Pour ce qui est de l'audit, la BM a financé pour 250.000 dollars la publication des deux rapports passés. Ce financement a permis aussi de payer quelques fournitures et la rémunération d'experts. Depuis la nomination d'un nouveau président du comité national, ce compte n'a pas été mouvementé.

Rappelons que les nouvelles autorités issues des élections du 18 juillet 2009, ont accepté de revoir la composition et les textes fondant le Comité national. C'est ainsi que le CNITIE comprend désormais 7 représentants de l'administration, 8 représentants des sociétés extractives et 14 représentants de la société civile agissant dans le domaine de l'extraction et de l'environnement.

Nouakchott, capitale de l'aviation civile

Les directeurs généraux de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA et la Mauritanie ont entamé ce dimanche à Nouakchott, leur première réunion officielle au titre du projet d'appui à la création de l'Organisation régionale de supervision de la sécurité et de l'agence enquêtes-accidents, organismes dont la création est fortement recommandée par l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale).

Organisée par le Ministère de l'Equipement et des Transports à travers la Direction générale de l'ANAC, en collaboration avec l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) via l'ACIP, pour la région Afrique de l'Ouest, la rencontre de Nouakchott qui durera du 21 au 22 février courant, devra permettre de sortir avec des résolutions fortes et concrètes pour la création de ces deux organismes.

"Le projet de création d'organismes régionaux de la sécurité et d'enquêtes-accidents reste une initiative qui a toute sa pertinence vu les problèmes récurrents que vous êtes sans ignorer et auxquelles nous restons confrontés pour assurer nos missions régaliennes de supervision de la sécurité et de la sûreté", précisera le Secrétaire général du Ministère de l'Equipement et

des Transports mauritanien, M. Mohamed Yeslem Ould Mohamed Lemine à l'ouverture de cette rencontre.

A l'adresse des directeurs généraux de l'aviation civile du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau, du Mali, du Sénégal et du Togo, des représentants du Programme ACIP de l'OACI et de la Commission de l'UEMOA il affirmera: "Votre présence aujourd'hui dénote encore une fois de l'intérêt que nos Etats respectifs accordent à la sécurité et la sûreté de l'aviation civile, composantes fondamentales toujours indispensables pour un transport aérien sûr, régulier et efficace".

Interrogé par l'ANI sur l'importance de cette rencontre, le chef de Programme ACIP de l'OACI, M. Haïle Belai dira: "Il faut garder cela du point de vue sécurité de l'aviation en Afrique, le niveau de l'activité lui-même est très faible alors que les niveaux de responsabilité et d'obligation sont les mêmes que les pays développés avec un important volume d'activité. C'est-à-dire que même si nous n'avons pas les ressources pour assumer directement ces obligations pour chaque Etat, il faut donc qu'on mette en commun le peu de ressources que nous avons pour pratiquer à la fois les dépenses et les expertises afin de pouvoir collectivement renforcer

les obligations internationales."

Même son de cloche chez le directeur de l'aviation civile burkinabé, M. Moumouni DIEGUMIDE: "L'intérêt de ce projet est simple: faire de notre région une région compétitive au plan mondial en matière de sécurité de l'aviation civile et par ailleurs mutualiser nos efforts en matière d'enquêtes-accidents. N'oublions pas que la zone Afrique demeure des plus prospères en termes d'aviation civile et que jusque-là la part du lion est exploitée par des compagnies qui ne sont pas africaines. Tous ces efforts consoliderons à faire de l'Afrique qui regorge de compétences reconnues en la matière, une plateforme fidèlement et compétitivement gérée par ses propres enfants."

Et le directeur général de l'ANAC, M. Saleck Ould Mahfoudh de renchérir: "Ce projet consiste à mettre en commun les compétences et les ressources des pays afin de pouvoir contrôler et inspecter la navigabilité des avions, les licences du personnel ainsi que les conditions d'exploitation, et ainsi on s'assure que les avions qui volent dans notre région sont sûrs et que les passagers puissent voyager en toute sécurité."

Source ani

LES ECHOS

de MF Barrada

Nouakchott ?

Nouakchott Au Carrefour de la Mauritanie et du Monde, voilà un titre impressionnant d'un livre qui vient d'être publié par une 'chercheuse' associée au laboratoire PRODIG dénommée Armelle Choplin, elle est de l'hexagone spécialisée dans les questions socio-urbanistiques du pays et dont je vous livre quelques passages.

Culturellement, et " contrairement à toute attente, Nouakchott est une ville de la négociation permanente, ce qui met à mal la théorie d'Huntington (la ville produit de la rupture mais également de l'échange les deux dynamiques ne sont pas contradictoires ni incompatibles mais bien inhérentes au support urbain, quand bien même les rapports sont déséquilibrés entre les groupes sociaux)." A l'évidence apparente, la question qui sous-tend la réflexion de l'auteur, est de comprendre comment se construit désormais une métropole d'un pays pauvre comme la Mauritanie dans un contexte néolibéral mondialisé affecté par la montée du terrorisme et la violence.

Sous l'aspect socio urbain, la chercheuse nous décrit une expérience personnelle du terrain : " un dimanche de novembre 2008, alors que je me rendais dans l'une de ces lointaines périphéries de Nouakchott pour y conduire des enquêtes, je tombai de façon fortuite sur un nouveau quartier qui n'est pas reconnu officiellement. Pourtant, elle porte un nom, donné spontanément par les habitants : " le quartier des sans fiche sans photo ". Le quartier s'appelle ainsi car les gens qui y résident sont eux-mêmes " sans fiche et sans photo."

En effet, le quartier est attaché au 6ème arrondissement ; il ne se situe pas loin du cimetière de Pk 7, juste à 1 kilomètre de la place où nos morts dorment en toute sécurité juste à droite de la route bitumée passant devant le cimetière et allant vers Rosso.

Dans un autre passage Armelle Choplin brosse l'historicité de Nouakchott en insistant sur la caractéologie interraciales de l'espace urbain. " Des interfaces de natures différentes se superposent et se reconfigurent à Nouakchott ". La première est d'ordre politique et liée au statut que revêt Nouakchott. " En tant que capitale et ville, elle est interface entre politique et social, entre le centre et les marges socio-spatiales, l'élite dirigeante et les "résidus".

La seconde interface est selon l'auteur géopolitique: "Elle est même physique de prime abord puisqu'il s'agit d'un contact entre le Sahara et le Sahel, terme qui vient de l'arabe "sâhii" et qui signifie lui même rivage".

Quant à la dernière interface, Armelle Choplin la considère comme étant d'ordre spatial : "Nouakchott assure la jonction entre local et global et par conséquent entre hinterland/ extérieur, on shore / off shore, ce qui suppose l'intense échange, et ce à différentes échelles entre vaste espace extérieur et un territoire intérieur quasi exclusivement rural et peu peuplé (...) Bien que bâtie sur l'atlantique, Nouakchott n'est pas une ville littorale. Initialement elle tourne même le dos à la mer. Ce n'est que récemment qu'elle a redécouvert cette interface terre/mer et les bénéfices qu'elle pouvait en tirer."

Sur la gestion de la cité, l'universitaire dévoile la personification du pouvoir en Mauritanie à travers le cas de la Capitale bien que jeune, elle regroupe le tiers de la population du pays : " ce sont en effet trois échelons de gestion urbaine qui se supposent et se concurrencent : l'Etat central, les agences d'exécution de type agence de développement urbain, directement en cheville avec la Banque Mondiale, et à la Communauté Urbaine de Nouakchott. Plus qu'une décentralisation, il s'agit d'une déconcentration incomplète et imparfaite des services de l'administration centrale."

A l'appui de jugement tantôt objectif, tantôt subjectif, la géographe française n'évite guère de confirmer ou d'affirmer à maintes reprises la domination d'une classe dirigeante, appartenant à un groupement spécifique, sur les autres composantes sociales et ethniques :

"Il a été dit au fil des pages combien la capitale est et demeure un espace géopolitique de toute première importance, relevant du champ politique qui la manipule à travers des projections idéologiques et symboliques (...). Certes, l'Etat mauritanien est le moteur de Nouakchott mais il ne saurait être ce deux ex Machina car il n'a pas la possibilité, ni même la capacité de façonner entièrement à son image. Seuls quelques espaces sont réellement sous influence, et en premier lieu le centre ville dans lequel il s'efforce de soigner la symbolique..."

M_barrada@yahoo.fr

E

Par: Mohamed Fall Ould Oumère

édito

Le Mali a finalement cédé. Sous la pression de la France. Surtout devant la menace terroriste. Les quatre membres de AQMI (al Qaeda au Maghreb Islamique) emprisonnés au Mali depuis quelques mois ont bénéficié d'un procès qui fera date pour ce qu'il comporte d'aberrations. Mais aussi pour les conséquences qu'il aura sur le front régional anti-terroriste. A qui profite cette faiblesse ?

A AQMI principalement. Après avoir subi quelques coups durs ces derniers jours – avec notamment l'arrestation de quelques éminents membres de l'organisation et le début du démantèlement de ses réseaux en Mauritanie et au Mali -, voilà que l'organisation reprend des forces. En faisant plier un Etat en principe engagé dans la lutte qui vise à l'éradiquer, et en se faisant un trésor de guerre avec d'éventuelles rançons dont on ne parle pas encore. Abu Zeyd, Belmokhtar et plus loin Droukdel doivent se frotter les mains. Eux qui n'ont pas eu un tel succès depuis longtemps, les voilà rassurer leurs combattants qu'ils ne les laisseront jamais tomber. Qu'ils feront plier l'ennemi qui osera les pourchasser.

Qui perd dans cette histoire ? D'abord les Etats riverains du Sahara qui ont engagé une politique commune de lutte contre le terrorisme, particulièrement contre la nébuleuse AQMI. Avec le geste malien, le front se fissure. Au nord, l'Algérie ne peut se satisfaire de la libération de deux éminentes figures de l'activisme jihadiste. Dont Mohamed Ben Ali, activement recherché depuis 2008 par les services algériens qui l'accusent d'avoir fomenté des actions violentes dans son pays. A l'est, la Mauritanie pourra difficilement digérer la démarche malienne, avec notamment la libération d'un recherché dans le cadre des différentes attaques contre l'Armée mauritanienne. Plus loin de notre espace, comment les autorités du Burkina Faso vont-elles réagir à la libération d'un jihadiste ressortissant de leur pays ?

Aucun des pays engagés dans la lutte contre le terrorisme dans la région sahélo-saharienne ne pourra cacher sa déconvenue suite au geste malien.

Déjà le Mali est accusé d'être une base-arrière des terroristes d'AQMI. En effet, c'est bien dans le Sahara malien que l'organisation a établi ses bases. C'est ici qu'elle forme ses combattants. C'est d'ici qu'elle envoie ses hommes enlever les ressortissants étrangers sur les sols des pays voisins. C'est ici qu'ils reviennent pour sécuriser leurs replis. C'est ici qu'ils enregistrent leurs messages de revendications. C'est enfin ici qu'ils engagent les pourparlers et qu'ils reçoivent, par l'entremise de ressortissants maliens de la région, les rançons.

C'est bien à cause de cela que de nombreux observateurs disent qu'il y a une sorte de modus vivendi entre AQMI et les autorités du Mali. Par lequel, l'organisation se meut sans grosses entraves, à charge pour elle de ne pas opérer sur le territoire malien. L'enlèvement du français Pierre Camatte est un acte d'exception qui est intervenu à un moment où l'état se resserrait autour de l'organisation. Suivront les actes commis en Mauritanie et qui ont permis à AQMI de compter parmi ses otages trois espagnols et deux italiens (on ne parle jamais de leur chauffeur ivoirien).

Le Mali a donc préféré de céder à la pression française. Au moment où la France appuyait une proposition algérienne visant à amener l'ONU à interdire aux pays de se plier aux exigences des terroristes. On voit ici qu'au-delà des discours, la France recule facilement. On en oublie ses prises de position véhémentes quand il s'agit d'autres pays qui plient au prétexte de chercher à sauver leurs ressortissants. Trêve de démagogie, 'doulce France'...

Ce que les pays de cet espace doivent comprendre, c'est qu'il s'agit d'un phénomène transnational. Dans les camps sahariens de AQMI se trouvent des Algériens, des Mauritanien, des Maliens, des Nigériens, des Sénégalais, des Marocains, des Libyens, des Ivoiriens, des Nigériens... chacun est là pour se former au combat ou à l'action qu'il doit livrer un jour. Chez lui ou ailleurs. Nécessairement dans l'un de ces pays. Ou si possible en Europe, c'est tout proche. Ici ou ailleurs, l'objectif étant de livrer la guerre aux intérêts occidentaux et à tout ce qui incarne l'Etat moderne. Les fondements idéologiques étant ce qu'ils sont, c'est d'abord la modernité qui est le principal ennemi. Modernité ici se confondant avec Démocratie, Justice, Liberté, Egalité, Développement...

Ce que les pays de cet espace doivent éviter, c'est de croire que l'un ou l'autre peut, à lui seul, arriver à bout de la menace. Que l'un ou l'autre peut trouver un terrain d'entente avec les parrains du crime organisé. Qu'il s'agisse du terrorisme, de la drogue ou d'autres trafics, la réponse doit nécessairement être commune et globale. La stratégie la même. Et les démarches concordantes.

Le Mali est certes souverain dans ses choix, mais dans le cas d'espèce, il n'a pas pris en considération les soucis sécuritaires de ses voisins. La satisfaction de l'exigence d'AQMI (et de la France) méritait-elle tant ?

Terrorisme :

La France presse, le Mali cède Les autres se rebiffent

C'est une nouvelle qui a surpris : les autorités maliennes ont jugé rapidement les quatre membres présumés du groupe armé Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) dont l'organisation exigeait la libération en échange de l'otage français kidnappé fin novembre dans le nord malien. Deux algériens, un mauritanien et un burkinabé. Ils ont tous les quatre bénéficié d'un procès en catimini et ont été condamné pour le port d'armes jeudi dernier. La requalification de l'accusation a permis de les condamner à neuf mois de prison. Une peine déjà purgée. Ce qui permet leur libération immédiate. Selon les informations qui nous sont parvenues du Mali, les quatre combattants de AQMI ont été acheminés sous escorte militaire. Probablement vers le nord malien, territoire de repli et d'établissement de l'organisation terroriste. C'est là-bas que l'échange doit s'effectuer. Au moment où nous mettions sous presse, on ne savait rien du processus d'échange.

Cette libération intervient au moment où expirait le deuxième ultimatum lancé par les ravisseurs du français Pierre Camatte enlevé au nord du Mali. Elle fait suite à deux visites effectuées par le ministre français des affaires étrangères à Bamako où il doit avoir plaidé la cause du compromis avec les terroristes. Pourtant, au lendemain de sa dernière visite, un officiel malien déclarait à l'AFP que le Mali "n'entend pas du tout libérer les combattants islamistes qui sont actuellement aux arrêts au Mali. Non, nous n'allons pas les libérer. C'est une décision de nos autorités supérieures". Selon cette source, la France - via son ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner - a demandé avec "insistance" au Mali de libérer les islamistes pour sauver la vie du Français Pierre Camatte, enlevé le 26 novembre. Et d'insister : "Personne n'a à nous dicter notre conduite. Nous sommes un pays souverain et nous prenons les décisions qui nous paraissent nécessaires". AQMI avait fixé un premier ultimatum au 30 janvier concernant le Français, avant de le repousser au 20 février à 00H00, menaçant de le tuer si ses demandes n'étaient pas satisfaites. **Le Mali a fini par céder : les quatre terroristes présumés sont libres après ce procès exceptionnel.**

Selon la presse algérienne, il s'agit là d'un jeu «trouble» de Bamako qui cède devant les exigences de AQMI en libérant **Mohamed Ben Ali**, 31 ans, ex-employé des chemins de fer algériens, **Tayed Nail**, 29 ans, tous deux Algériens, **Brin Ould Nafa**, Mauritanien, 25 ans, sans profession, et **Houd Karifo**, 26 ans, Burkinabé. Et nos confrères algériens de se demander quels arguments a pu faire valoir **Paris** pour «contraindre **Bamako** à agir de la sorte et à faire plier le président malien qui faisait valoir à juste raison, que céder au chantage ouvre toujours la voie à d'autres marchandages?» Côté mauritanien, aucune réaction officielle jusqu'à présent. On sait cependant que les autorités mauritaniennes, soumises elles aussi à de fortes pressions, n'entendent pas du tout discuter ou plier. Elles ont engagé un dialogue entre les salafistes emprisonnés et les Ulémas du pays, en vue de les convaincre du non fondé de leurs positions. Ce dialogue a atteint son premier objectif qui est de faire des relectures de textes islamiques utilisés pour légitimer l'action violente. Ces relectures doivent justement permettre de délégitimer le recours à la violence comme mode d'expression politique. Le second objectif devrait signifier la libération de ceux parmi les prisonniers qui ne sont l'objet d'aucune accu-

sation claire, et, à défaut, le procès pour les autres des accusés impliqués dans des actions violentes.

L'ouverture de ce dialogue n'a pas fait baisser la garde sur le front sécuritaire. Les quelques dernières semaines ont permis l'arrestation d'une dizaine de personnes impliquées dans l'enlèvement des espagnols et des italiens sur le sol mauritanien. Au nord du pays et dans le sud-est, ces arrestations ont permis le démantèlement de quelques réseaux établis autour de l'activité commerciale. Aussi, le Mali vient-il d'extraire **Oumar Ould Sid'Ahmed**, alias "**Oumar Sahraoui**", le présumé pourvoyeur de fonds vers AQMI. Mauritanien, **Oumar Sahraoui** est né en 1959. Selon les services de sécurité mauritaniens, l'homme en question, identifié par différentes personnes arrêtées dans le cadre des enquêtes liées aux enlèvements des occidentaux, a mis en place tous les moyens financiers et logistiques utilisés dans les opérations d'enlèvements en novembre et décembre derniers.

Dans un article paru dans l'hebdomadaire français l'Express, les spécialistes comparent le modus operandi de AQMI et celui des FARC en Colombie. Allant jusqu'à trouver le lien entre le développement du trafic de drogue dans l'espace sahélo-saharien et l'implantation des réseaux terroristes. Rançons, prises d'otages et trafics, l'argent étant le nerf de guerre, AQMI entend en avoir par tous les moyens. Selon les spécialistes cités, les ravisseurs obtiendraient en moyenne trois millions d'euros par otage. Ils paieraient la moitié à tout intermédiaire qui en leur livrerait un. D'où le développement de la «sous-traitance». "**La force d'AQMI est que les Etats locaux sont faibles. Ils raisonnent plus souvent en termes de survie qu'en termes de stratégie**", analyse l'ancien ministre malien de la Défense **Soumeylou Boubeye Maiga**. "**Nous sommes dans une zone dont l'importance va croissant**", souligne-t-il, faisant allusion à l'immense potentiel pétrolier, gazier et minier des pays du **Sahel**. "**La menace d'instabilité au Sahel est réelle, mais la source de cette menace émane plus directement du désespoir économique, de la criminalité et des inégalités politiques et économiques que d'Al Qaïda ou de l'idéologie salafiste**", soutiennent cependant les spécialistes de la question. Plusieurs fois, les pays concernés par ces activités criminelles ont cherché à faire front commun. D'abord avec un agenda américain qui préconisait le tout sécuritaire, sans grande connaissance des réalités du terrain. Ensuite en essayant de coordonner les actions des Etats eux-mêmes. On se souvient qu'il y a quelques mois l'Algérie, la Mauritanie, le Mali, le Niger... s'étaient engagés à disponibiliser des troupes spécialisées dans la traque du crime organisé dans le Sahara. L'Algérie a fait des efforts supplémentaires. C'est bien la pression exercée sur ses combattants en Algérie qui a amené AQMI à choisir l'espace sahélo-saharien comme terrain de prédilection. La Mauritanie a monté trois grandes unités qui sillonnent présentement le désert mauritanien, en plus des unités fixes dont les moyens ont été considérablement renforcés. Le Niger est concerné incidemment jusqu'à présent. Mais où en est le Mali ? Question à poser quand on voit que c'est bien le nord de ce pays qui sert de base-arrière pour AQMI. Pour peu, ce sera le Waziristan de la région qui sera, elle, la Somalie de l'Atlantique.

(avec les agences)

Nouveau directoire pour ADIL

Le Conseil National du parti **ADIL** a procédé, hier, au renouvellement partiel de ses structures dirigeantes, après les départs consécutifs à la « fronde parlementaire » de 2008. Le nouveau bureau est composé de 26 membres dont les anciens membres restés au parti au lendemain du coup d'Etat : **Yahya Ould Ahmed Waghf, Boidjel Ould Houmeid, Yahya Ould Sid'el Moustaph, Nouma Mint Mogueya, Ahmed Ould Sidi Baba, Fatimetou Mint Khattri, Zeinebou Mint Nehah, Bâ Aliou Ibra, Mohamed Ould R'Zeizim, Sidney Sokhna, Ahmed Salem Ould N'Dary, Mohamed Mahmoud Ould Dahmane, Ahmed Ould Khairou**, auxquels s'ajoutent 13 nouveaux membres : **Moussa Fall, Mohamed Ould Biha, Alya Mint Menkouss, Dah Ould Abdel Jelil, Sid'Amine Ould Ahmed Challa, Deddou Ould Abdellahi, Bebeha Ould Ahmed Youra, Yahya Ould Kebd, Vervoura Mint Baba, Sidi Ould Khalifa, Maloufik Ould Hacen, Ezza Mint Hemmam, Mohamed Ould Amar, Diawara, Mohamed Abdellahi Ould Bébana**. Six commissions thématiques ont été désignées et sont présidées par **Soumaré Oumar** (Elections), **Sidi Mohamed Ould Biyé** (Economie), **Mohamed Ould Ismail Ould Abeidna** (Bonne Gouvernance), **Mohamed Ely Ould Brahim dit Dina** (Syndicat et Société Civile), **Mariem Baba Sy** (Structures des Femmes), **Idoumou Ould Mohamed Lemine** (C o m m u n i c a t i o n) .

Les nouvelles structures désignées comprennent un ancien chef de Gouvernement et 20 anciens ministres. «*De quoi constituer un gouvernement*» a lancé un commentateur à la fin de la réunion du parti. Toutefois, le maintien de **Mohamed Ould R'Zeizim**, nommé par **Ould Abdel Aziz**, Ambassadeur de la **Mauritanie** à l'**Union Africaine**, est jugé par certains observateurs comme un clin d'œil au pouvoir. Le Président d'**Adil**, **Yahya Ould Ahmed Waghf**, reçu à plusieurs fois à la Présidence et répondant présent aux cérémonies officielles, les entretiens qu'ont eu **Boidjel Ould Houmeid** et **Ezsa Mint Hemmam** avec le Président de la République, sont autant de signes qui dénotent d'une volonté participationniste de l'ancien parti au pouvoir qui privilégie ainsi des rapports de partenariat politique aux méthodes de ponctions dont use le plus souvent le pouvoir pour affaiblir les formations politiques. (ainrim)

Khattry Ould Dié élu président de l'Association du Tir à la Cible

Khattry Ould Dié, patron du Groupe Intercomis, a été élu, avec 49 voix contre 47, président de l'Association du Tir à la cible. Son challenger, **Ahmed Salem Ould Ely Vall**, PDG de la Tour du Meuble, a déclaré à l'annonce des résultats n'avoir pas de réserves contre la victoire de son adversaire et qu'il considère close la compétition. L'élection qui s'était déroulée dans une atmosphère parfois tendue a vu la participation de 48 équipes venues de toutes les wilayas du pays. Seule l'équipe «*El Verdi*» s'est abstenue de participer au scrutin considérant qu'il s'agit d'une querelle inutile qui fausse l'esprit de l'association. Khattry Ould Dié a tenu cependant à rassurer tout le monde en s'engageant à ressouder les relations fraternelles qui ont toujours prévalu au sein de l'Association. Il s'est adressé en particulier en ces termes à son concurrent : «*Ahmed Salem considère que ma victoire est la tienne car tu verras, tu ne la sentiras pas autrement*». (ainrim)

La question du Sahara encore

L'absence d'un règlement de la question du Sahara bloque la coopération intermaghrébine et l'intégration des pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), a affirmé mardi à Washington Robert Godec, coordinateur adjoint de la lutte anti-terroriste au département d'Etat US. "L'absence d'un règlement de la question du Sahara bloque la coopération et l'intégration dont a besoin la région du Maghreb", a souligné M. Godec, qui intervenait dans le cadre d'une rencontre organisée au siège du think tank US, Center for Strategic and International Studies (CSIS), sur le thème "La dynamique du terrorisme en Afrique du Nord". Ce haut responsable américain a formé le vœu de voir l'UMA jouer pleinement son rôle afin que cette région puisse relever les différents défis auxquels elle fait face et en premier lieu la menace que fait planer Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), dénomination que porte le "Groupe salafiste algérien pour la prédication et le combat", (GSPC) depuis son allégeance à l'organisation d'Oussama Ben Laden. "AQMI pose la plus grande menace à la région du Maghreb et au Sahel et constitue une menace réelle et immédiate aux ressortissants américains et occidentaux en général", a-t-il soutenu, rappelant que ce groupe terroriste avait assassiné un travailleur humanitaire US en Mauritanie, un otage britannique, des soldats de pays du Sahel et kidnappé des ressortissants européens. "Nombre de citoyens européens ont été ou sont encore entre les mains des militants terroristes d'Al-Qaeda au Maghreb Islamique", a-t-il dit. Un récent rapport du Centre international des études sur le terrorisme relevant de l'Institut de recherche américain Potomac, révèle en effet que les attentats terroristes perpétrés par AQMI ont connu une "augmentation vertigineuse" de plus de 550 pc, depuis les attaques du 11 septembre 2001, dans une zone géographique allant de l'Algérie au Mali, en passant par la Mauritanie et le Niger. Pas moins de 1.500 personnes y ont trouvé la mort, alors que 600 autres ont été blessées. Rien que pour l'année 2009, AQMI a mené quelque 204 attaques, rappelle-t-on. (MAP)

Mauritanie-Libye : Embellies

La cérémonie de clôture de la grande session de la commission mauritano-libyenne a été l'occasion pour les deux Premiers ministres de faire un échange d'allocutions. Très attendu, le secrétaire du comité populaire général, Dr El Baghdadi Ali El Mahmoudi a précisé que les réunions de la commission ont permis de tomber d'accord sur un programme d'action répondant aux aspirations des deux pays frères mauritanien et libyen, soulignant que ce qui a été signé aujourd'hui constitue une opportunité pour aller de l'avant et oublier le passé. Il a ajouté : "Nous considérons le passé comme de l'histoire et nous devons entamer une dynamisation de notre coopération et de notre complémentarité dans le Grand Maghreb Arabe". Il s'est en outre dit très fier des relations chaleureuses unissant les dirigeants des deux pays, Son Excellence le président **Mohamed Ould Abdel Aziz** et le guide **Mouamar Kadhafi**. Il s'est enfin engagé à œuvrer au succès de ce qui a été décidé au cours des travaux de la session et à entamer son exécution jusqu'à ce que ces programmes «*deviennent une réalité palpable par le peuple mauritanien auquel nous sommes unis par des liens de sang*». La cérémonie de clôture de la session a connu également la signature d'un certain nombre de conventions et de mémorandums d'entente entre les deux pays dans différents domaines. Dans ce cadre les documents suivants ont été signés : - une convention sur le transport aérien, - une convention sur la coopération dans le domaine de la santé animale, - un mémorandum d'entente sur la campagne agricole mécanisée (programme vert), - un mémorandum d'entente sur l'exécution de projets de développement, - un mémorandum d'entente sur la pêche maritime, - un programme d'exécution de la coopération culturelle pour 2010-2012. Au cours de cette session, il a été décidé, dans le domaine des investissements, d'augmenter le capital de Chinguitti Bank, de programmer la construction de l'hôtel "El Vateh", de construire 500 unités de logements, de créer une usine de lait et de ses dérivés à Néma et de réaliser un projet d'élevage et de production de viandes. Dans le domaine agricole, il a été décidé que la Jamahiriyah procède à l'aménagement de 32 000 hectares de terre agricoles dans la vallée du fleuve. En ce qui concerne l'investissement dans le domaine de la pêche maritime, les deux parties ont décidé d'établir un partenariat pour l'ouverture, en Mauritanie, d'une usine pour le thon.

Dans le domaine du pétrole, des hydrocarbures et des mines, les deux pays ont abouti à des accords sur la distribution des hydrocarbures, le raffinage et la prospection, en plus de l'investissement dans le domaine des mines. (AMI)

Ould Sellahi débouté

La Cour suprême du Canada a refusé d'entendre la cause d'un détenu de la prison de Guantanamo Bay, qui tente de consulter des documents des renseignements secrets canadiens. **Mohamedou Ould Slahi**, un citoyen de la Mauritanie, a vécu à Montréal durant deux mois, à la fin de 1999 et au début de 2000, après avoir quitté l'Allemagne. Agé de 39 ans, Sellahi a quitté le Canada après que le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) eurent commencé à le questionner concernant de possibles liens avec **Ahmed Ressam**. Ce dernier avait tenté en vain de perpétrer une attaque à la bombe à l'aéroport de Los Angeles au tournant du millénaire. Les autorités soupçonnent également Slahi d'avoir recruté, alors qu'il était en Allemagne, des agents d'Al-Qaïda qui ont par la suite été impliqués dans les attaques du 11 septembre 2001. **Mohamedou Ould Sellahi** a admis s'être joint au moudjahidines dans leur combat contre l'invasion de l'URSS en Afghanistan. Il soutient toutefois n'avoir joué aucun rôle dans le complot du millénaire et nie toute association avec Al-Qaïda, les talibans ou leurs partenaires depuis 1992. Le Mauritanien est détenu depuis plus de sept ans à la prison américaine de Guantanamo Bay, sur l'île de Cuba. Une poursuite judiciaire a été annulée à la suite de craintes que des éléments de preuve clés aient été obtenus par la torture. Slahi affirme qu'il a été interrogé par des agents du SCRS et de la GRC à au moins deux occasions, en 2003 et 2004. Il prétend que des dossiers au Canada pourraient corroborer ses allégations de torture par des geôliers américains, qu'il poursuit actuellement aux Etats-Unis. L'année dernière, la Cour fédérale du Canada a décidé que **Mohamedou Ould Sellahi** n'était pas en droit d'accéder aux documents qu'il réclame parce qu'il n'est ni Canadien, ni l'objet d'une poursuite judiciaire au Canada. En septembre, la Cour d'appel fédérale a maintenu cette décision, incitant **Mohamedou Ould Sellahi** à s'adresser au plus haut tribunal au pays. En janvier, l'Algérien **Ahcene Zemiri**, qui a également vécu au Canada durant un moment et qui était concerné par le cas de Sellahi, a été libéré de la prison de Guantanamo, puis renvoyé dans son pays. (Source : The Canadian Press via Google)

Parlementaires UE satisfaits



"L'objectif de notre visite en Mauritanie est la relance des relations entre le parlement mauritanien et le parlement européen", a indiqué M. Pier Antonio Panzeri président de la délégation parlementaire européenne qui vient de clôturer une visite de quelques jours en Mauritanie.

Au cours d'une conférence de presse tenue jeudi soir au siège de la représentation de l'UE, les parlementaires européens sont revenus sur les conclusions tirées des rencontres avec les acteurs politiques et la société civile mauritaniens, ainsi que des visites effectuées dans un certain nombre d'institutions et d'infrastructures le long de leur séjour en mauritanien. M. Pier Antonio Panzeri a indiqué que les pourparlers que les parlementaires européens ont eus avec les responsables mauritaniens ont été axés sur quatre points essentiels, à savoir l'appui au dialogue interparlementaire, le renforcement des institutions démocratique en Mauritanie, le renforcement des institutions parlementaires et le dialogue politique inclusif. Pour cela a-t-il souligné, il y a une voie ; «*celle de fonds ad-hoc pour renforcer les structures parlementaires mauritaniennes*». Par rapport la question du dialogue politique M. Panzeri a indiqué : «*Nous tenons à un dialogue inclusif entre les forces politiques qui ont l'obligation de trouver des règles communes pour assurer le travail dans un cadre consensuel, cela rentre aussi dans le cadre des Accords de développement entre l'UE et la Mauritanie*». Par ailleurs, a-t-il ajouté, nous avons fait le bilan des réformes qui sont importantes pour régler les problèmes économiques et sociaux qui se posent, notamment dans le cadre de la justice, la gouvernance socio-économique et la participation de la société civile. Il soulignera : «*Nous espérons que les lacunes constatées seront vite comblées et un effort doit être consenti en ce sens par les autorités mauritaniennes*». «*La stabilité de la société mauritanienne ne sera assurée que par un renforcement conséquent de son Parlement sur le plan des infrastructures mais également de l'appui technique*». C'est un des messages adressés par le Président de la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et de l'Union du Maghreb Arabe M. Pier Antonio Panzeri au Président de la République, M. **Mohammed Ould Abdel Aziz** lors de leur entretien le 17 février 2010, selon le communiqué de presse distribué en marge de la conférence de presse. Le renforcement des institutions parlementaires mauritaniennes, notamment avec des programmes spécifiques menés dans le cadre de l'appui au processus de gouvernance prodigué par l'Union Européenne et ses Etats membres, permettrait également la mise en œuvre effective du dialogue national inclusif, conformément à l'accord de Dakar de juin 2009.

La liberté d'expression devrait être renforcée d'une part par une ouverture des médias, notamment audiovisuels, apportant un réel pluralisme et d'autre part par la dépenalisation du délit de presse. A cet égard, la Délégation du Parlement européen a soulevé dans ses rencontres avec le gouvernement le cas de M. **Hanefi Ould Dehah**. Par ailleurs, la société civile mauritanienne devrait être impliquée davantage dans les procédures de concertations sur des thèmes d'intérêt national et soutenue par des programmes de formation à moyen et long terme en matière de management et gestion notamment financière pour combattre mieux les conditions de pauvreté, la persistance de forme d'esclavage et le sous développement.

Ces mesures seront à même de renforcer la stabilité de la société mauritanienne qui déciderait, dans toutes ses composantes, des réformes politiques à mettre en œuvre pour développer le pays, améliorer l'accès aux services de base et lutter contre la pauvreté. La Délégation du Parlement européen a visité le centre de rétention de Nouadhibou. «*Dans la mise en œuvre de sa politique migratoire, l'UE devrait aussi s'adapter aux réalités locales et favoriser la formation des personnels des autorités gouvernementales*. La question migratoire ne peut être réglée uniquement sous l'angle sécuritaire.» a déclaré le Président Panzeri aux autorités mauritaniennes. La Mauritanie devrait également adopter un cadre juridique à la question de l'immigration au plus vite. Au plan de la coopération, et plus particulièrement de l'accord de pêche UE-Mauritanie, des efforts particuliers devraient être effectués afin de mieux profiter de l'appui sectoriel afin, d'une part d'améliorer les conditions d'investissement en termes d'infrastructure et d'autre part de permettre des retombées économiques, notamment en termes d'emploi, pour les deux parties. La mission de la Délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb Arabe est la première en République Islamique de Mauritanie depuis la reprise de la coopération de l'Union Européenne avec la Mauritanie, la dernière rencontre interparlementaire ayant eu lieu à Nouakchott en mai 2006. Sous la présidence de Pier Antonio PANZERI (S&D, I), la délégation comptait 3 membres: M. Cristian Dan PREDA (PPE, Roumanie), M. Guido MILANA (S&D, Italie) et M. Miguel PORTAS (GUE/NGL, Portugal). Par cette mission, la Délégation avait pour objectif de reprendre le contact avec le Parlement mauritanien et évaluer la stabilité générale du pays et la mise en œuvre du dialogue inclusif.

Saline d'Ijill :

Comment arrêter la traite des hommes sans affecter la traite du sel ?

C'est l'affaire des sauniers de la Sebkhah d'Ijill qui refait surface. Depuis des décennies, c'est un problème qui se pose de façon cyclique. Chaque fois, avec les mêmes termes...

Maintenant c'est la mise en application de la décision N°13/2006 du Tribunal de Zouérate qui relance le problème. Il s'agit en fait du règlement d'un problème de droit traditionnel que se disputent deux familles de la prestigieuse tribu des Kounta.

Au début était l'histoire d'une communauté de sauniers qui vivent depuis des siècles de l'exploitation de la saline d'Ijill. Une saline qui a fait le bonheur de communautés tribales depuis des siècles. Une saline qui a été au centre du commerce transsaharien florissant. Commerce qui a participé à la grandeur des empires du Ghana, inspiré les Almoravides, justifié l'hégémonie mandingue. De tout temps, il y avait là des hommes, jeunes et vieux, qui trimaient, creusaient à longueur de journée, marchaient dans une mare qui rongeaient leurs pieds, alternaient définitivement leurs peaux...

Ces hommes qui suaient pour détacher des barres de sel, devaient, pour justifier leur présence ici, payer une dime aux propriétaires de la saline. Un don fait par on ne sait plus quel ensemble à un saint du nom de Choumad. Ceux qui travaillaient la saline sous le soleil ardent du Tiris Zemmour, devaient, en contrepartie de cette exploitation, verser trente barres de sel au saint. Puis à ses ayants droits. Puis à leurs héritiers... Une coutume est une coutume. Elle finit par devenir une règle naturelle de la vie. Une règle dont la violation peut entraîner la pire des catastrophes.

Les Aghzazir dont les ancêtres avaient passé cet accord avec le saint, ne pensèrent jamais à le remettre en cause. L'administration du 'invisible' (Abdel Wedoud O. Cheikh) étant du ressort des marabouts, il faut les craindre comme on craint les colères divines. Quant à l'administration du 'visible', la colonisation se contenta de perpétuer la tradition, avant d'ajouter une taxe. Une lettre du Chef de la subdivision de **Fort-Gouraud** (actuel **Fderick**) en date du 16 Janvier 1958, adressé au Ministre



du commerce de l'Industrie et des Mines de la **Mauritanie** à **Saint-Louis** explique : « en raison de la demande supérieure à la production, il est souhaitable de donner la libre extraction à tous les travailleurs sans distinction de tribus tout en garantissant aux **Kounta Choumad** leurs droits antérieurs, en continuant à leur payer la ristourne de 50% sur les taxes perçues par l'Administration. » Propos repris en 1962 par le commandant du cercle de l'Adrar. En fait, l'Etat indépendant continua l'œuvre coloniale. L'administration d'aujourd'hui démissionnera tout simplement.

Passé le temps. Et vint l'iode. Cette matière qui, quand elle manque à l'homme, peut causer des troubles graves. Objectif pour l'OMS : disponibiliser l'iode pour éviter à l'homme le goitre, les malformations... Meilleur support : le sel. Espace indiqué pour enrichir le sel : l'emplacement de la production, la saline d'Ijill par exemple.

Au début des années 90, le besoin en sel iodé grandit. Pour les seules industries de la ville de Nouadhibou, la demande est de 20.000 tonnes de sel. Suffisant pour aiguïser les appétits. Surgit le troisième larron. Des cousins aux héritiers du saint surviennent pour réclamer des droits sur la saline. Se fondant sur un cadeau que le saint Choumad avait fait à la naissance de un proche cousin. Parce qu'il portait son nom, le saint lui avait offert 10 barres sur les 30 qui lui revenaient de l'exploitation. Suffisant pour fonder un droit à la propriété. Pas devant les juridictions. Suivront

une succession de falsifications de documents. La justice se prononce. Il faudra remonter jusqu'à la Cour Suprême pour avoir un jugement favorable pour les nouveaux prétendants. 'Nonobstant le faux et la falsification' (sic) la Cour Suprême prend la décision de fermer la saline en 2004 (arrêt n°14/2004) et reconnaît les droits de la nouvelle famille.

Une bataille judiciaire qui aboutit à la réouverture de la saline après l'introduction d'une cassation en faveur de la loi. Victoire fragile et surtout temporaire. Un nouvel arrêt émanant du Tribunal de Nouadhibou somme peu après les autorités judiciaires de revenir à la situation d'interdiction d'accès aux sauniers. Le président du Tribunal de Nouadhibou refuse d'obtempérer lui qui sait la portée arbitraire d'une telle décision. Un bras de fer qui a perturbé la vie de 7000 familles vivant de et sur cette saline pendant quelque temps. Comme il a destructuré le tissu traditionnel qui va de l'alimentation de l'usine de traitement du sel (Salinor), à celle de la trésorerie de la commune de F'Dérik, sans oublier les caravanes qui rappellent qu'ici vécurent de grandes cultures. Puis tout entre dans l'ordre... l'ordre «naturel»... celui qui veut que les producteurs continuent à trimer tout en versant un droit aux propriétaires traditionnels...

Le 8 mai 07, l'Association des sauniers d'Ijill tire la sonnette d'alarme en écrivant au ministre de la justice de l'époque : «notre exploitation risque une nouvelle



fois d'être suspendue et cela va de nouveau affecter l'économie générale de notre région et continuer à fragiliser notre situation. Hier encore, des pressions ont été faites à l'encontre du président du Tribunal de Zouérate, lui demandant de mettre en application une décision récente émanant du Tribunal de Nouadhibou nous demandant de sortir de notre lieu de travail». Après avoir utilisé tous les arguments, l'association des sauniers affirme qu'il est primordial «de trouver une issue durable et favorable pour les sauniers, leurs familles et la région, ceci dans les plus brefs délais».

Aujourd'hui, la mise en application de la décision judiciaire augmente les droits à payer. En effet au lieu de prélever la valeur des 10 barres sur la part globale des 30 barres revenant à Ehl Choumad, ils sont venus s'ajouter au poids qui fait plier déjà les sauniers. En termes modernes, cela revient à 15,8% à Ehl Choumad et 11% à l'autre famille descendante du neveu comblé par le saint.

L'association avait signifié à la justice son refus de payer une taxe de plus que celle équivalente aux 30 barres. «Le problème ne sera pas résolu par l'exécution forcée du jugement en cours car cette exécution laissera des séquelles et risquerait de provoquer des heurts entre les parties concernées. Il y a des personnes marginalisées, il y a d'autres victimes de leurs origines, il faut faire partie de telle tribu ou de telle autre pour accé-

der à la saline, cette pratique marginalise beaucoup», selon les membres de l'Association des Sauniers. **Surtout que :** «Nous n'avons plus aucun droit, même devant la justice, nous sommes chassés de notre vie de notre moyen de survie, de celui de nos familles et nos enfants, les fruits de nos efforts hypothéqués. L'exécution forcée de l'arrêt 14-04 caduc en droit laisse entrevoir de mauvais jours pouvant se traduire par des heurts intertribaux dont seront responsables la non-prise en considération de la fragilité, de l'ignorance de cette frange de la population ainsi que les pratiques exercées à notre encontre. Nous ne sommes en rien, nous ne sommes pas partie prenante dans ce conflit». Les responsables de l'association ne disent jamais cependant que la seule solution qui vaille, c'est celle qui consiste à revenir à la loi domaniale, à celle régissant l'exploitation minière. La première ne reconnaît pas la loi coutumière en matière d'exploitation des terres parce qu'elle se base sur le principe : 'la terre appartient à celui qui la fait vivre'. La seconde fait de toutes les richesses du sous-sol une propriété de l'Etat. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas de place pour ceux qui n'invoquent qu'un droit coutumier aussi vieux que la justification de l'esclavage. Dans les deux cas, la saline doit revenir à la coopérative des sauniers. Ce n'est que justice.

Bechirou Wade

Droits de l'homme : Mission terminée pour la délégation de la commission de l'UA en Mauritanie

Une délégation de la commission chargée des droits de l'homme et des peuples de l'union africaine a terminé une mission de promotion qui a duré du 9 au 17 février 2010 en Mauritanie. Conduite par Madame Rène Alappin Gouaoussou, présidente de la ligue des droits de l'homme et des peuples, cette mission a visité certaines villes de l'intérieur du pays. Objectif : vérifier si les articles 45 et suivants de la charte africaine des droits de l'homme sont respectés. Ainsi que les articles 1 à 29 que tous les pays signataires doivent obligatoirement respecter (comme les droits indivisibles – primordiales). Dans ce cadre les représentants de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont rencontré toutes les parties qui militent pour les droits de l'homme. La Commission Nationale des Droits de l'homme, les organisations de la société civile, des hauts responsables de l'Etat et des partis de l'opposition, etc. ont été contactés par cette équipe composée de

Madame Soyata Maiga, avocate au barreau du Mali représentante de la ligue africaine des droits de l'homme et des peuples, de Mohamed Béchir Khal Falah, sénateur des tunisiens à l'étranger et président de la commission chargé des défenseurs des droits de l'homme, des droits économiques, sociaux et culturelles en Afrique, de Chaffi Bakary, juriste de nationalité béninoise mais basé à Banjul. Ils ont « parcouru la Mauritanie profonde », selon les propos de la présidente de la mission. Pour voir les réalisations qui ont été faites en matière de droits humains à l'intérieur du pays et à Nouakchott. Au programme, une visite à la prison centrale de Nouakchott, aux centres de détention des femmes et des enfants en conflit avec la loi et le nouveau programme de construction de prisons plus décent pour les détenus. Un projet de construction et de rénovation des lieux de détention financé par le programme italien « Terre des Hommes ». Cependant la présidente de la ligue des droits de l-

homme et des peuples, Madame Rène Alappin Gouaoussou a déclaré n'avoir pas hésité à souligner aux autorités concernées son constat sur « la précarité et l'indécence » des bâtiments dans lesquels sont détenus les prisonniers.

Au cours de leur visite dans les différentes structures de détentions, les membres de la commission ce sont entretenus avec des prisonniers. Ces derniers leur ont fait part des divers problèmes auxquels ils sont confrontés. Mauvais traitements et longues durées de détention sans être entendu par un juge sont le lot de la plupart des personnes incarcérées.

Durant leurs entretiens avec certains militants des droits de l'homme, les membres de la ligue des droits de l'homme et des peuples ont été inactivés par Birame Ould Dah, le président de l'IRA (Mauritanie) qui les a accusés de «travailler de méche avec le gouvernement ».

Autre incident notoire durant cette visite de la délégation : des

journalistes locaux de la presse arabophone, parmi lesquels des correspondants de chaînes arabes étrangères, s'en sont pris à Mohamed Béchir Khal Falah. Le sénateur des tunisiens à l'étranger et président de la commission chargé des défenseurs des droits de l'homme, des droits économiques, sociaux et culturelles en Afrique, a été la cible de protestations virulentes de la part de ces journalistes qui lui en ont voulu de ne pas s'exprimer en arabe. «Vous êtes arabe, vous parlez à des représentant de media arabophones qui vous ont posé leurs questions en arabe, vous êtes tenu de répondre dans cette langue», ont crié certains confrères avant de claquer la porte à la conférence de presse tenue la semaine passée.

Côté officiels, le procureur général de la république, le ministre de la justice, ont également rencontré la délégation. Selon la présidente de la délégation avec eux, ils ont «discuté de tous les sujets sans tabou».

Au menu : l'esclavage et ses

séquences, le problème des déportés, le passif humanitaire, le droit de la femme, des enfants, des populations vulnérables et la non applicabilité des lois.

À travers les débats et les discussions la commission a pu s'informer sur ce qui a été réalisé en matière de droit de l'homme en Mauritanie. Pour mieux s'imprégner de la situation actuelle des droits de l'homme dans notre pays afin de pouvoir agir efficacement dans ce domaine. Définir ensemble les problèmes et les obstacles à surmonter. « Parmi ces obstacles les moyens humains et matériels sont les plus importants ». En matière de droit de l'homme c'est un idéal permanent alors la commission des droits de l'homme et des peuples au sein de l'union africaine cherche à accompagner les gouvernements et les peuples dans leurs choix.

Feinda Traore

L'opposition s'organise :

COD...pas Complément d'Objet Direct

sur fonds de velléités de succession. On pense notamment aux sorties médiatiques de quelqu'un comme Samory Ould Beye, leader syndicaliste issu d'El Horr ou encore celles de Birame Ould Abeid, défenseur des droits de l'homme aux positions très virulentes. Mais on pourrait s'interroger surtout sur le sort que pourrait connaître ce parti dont le président est en même temps président de l'Assemblée nationale, donc troisième personnalité officielle de la République. Le parlement arrive au terme de son mandat en octobre 2011. Ce qui signifie que si rien ne se passe d'ici là, le pouvoir travaillera d'arrache-pied pour qu'à la rentrée parlementaire qui en sera issue, l'Assemblée nationale soit dirigée par quelqu'un d'autre que cet opposant très dérangeant.

Il y a enfin, ce pôle qui est représenté par l'Alternative de Mohamed Yehdih Ould Moktar El Hacene le RPM de Louleid Ould Waddad. Deux anciens SG du défunt parti PRDS de Maouya Ould Sid'Ahmed Taya. Pour ces

deux personnalités issues du système de l'ancien président, l'enjeu d'une telle alliance st de taille. Une reconquête du pouvoir passe par cette présence au sein de la COD dans un environnement politique qui donne l'impression que les gouvernants du moment leur préfèrent l'UPR, voire des personnes issues du parti ADIL.

Et au-delà du discours ?

Ainsi, en attendant de savoir si effectivement la COD réussira à faire plier le pouvoir, il s'agit d'observer vers quelle direction les unes et les autres de ses composantes souhaitent la mener.

Messaoud a soutenu qu'il n'y a plus de divergences entre les dirigeants des partis de l'opposition. A chaque fois que cette opposition a eu l'occasion de s'unir et de faire bloc, elle a raté le coach. 1992, 1997, 2003, 2007, 2008 sont autant d'années marquantes de la défaite de l'opposition du fait de son refus de se rassembler efficacement derrière une seule personne.

Pour l'instant la COD dit être en face de défis. L'insécurité, la gabegie et le sabotage délibéré de l'Etat sont imputables selon elle au pouvoir actuel.

Et Ould Maouloud de dénoncer «le recul des libertés, l'instrumentalisation de la justice et l'entêtement de Mohamed Ould Abdel Aziz à persister dans sa politique de règlements de compte et de mystification du peuple.» Le Président des pauvres n'aura fait qu'appauvrir davantage les pauvres, martèle-t-on du côté de la COD. Et pour cause : «une gabegie pernicieuse, une absence de transparence dans l'attribution des marchés publics», dira Messaoud Ould Boukheir qui citera comme exemple «un marché d'une valeur de 7millions 200 000 dollars, au sujet duquel le parlement a vainement interpellé le gouvernement». Les dirigeants de la COD sont revenus sur la flambee des prix. Un coup dur ressenti surtout par les pauvres, observent encore les dirigeants de la COD. Seul responsable, selon eux : «le régime du général au pouvoir

qui s'est cruellement attaqué aux sources de revenus : l'agriculture à travers l'annulation de la campagne agricole, l'élevage et les autres secteurs de l'économie nationale sabotés par le manque de clairvoyance qui caractérise les politiques des gouvernants actuels», a déclaré Mohamed Ould Maouloud de l'UFP. Pour Messaoud Ould Boukheir, «les dérives du pouvoir d'Ould Abdel Aziz n'ont épargné ni la presse, ni la société civile, ni les hommes d'affaires». Deux questions de justice alors : le cas de Hanefi Ould Daha, ce journaliste qui a purgé une première peine de prison et entame une nouvelle et celui des hommes d'affaires. L'opposition avait activement pris ce dernier comme cheval de bataille. Mais la solution est venue d'une force extra-politique (une autorité religieuse, Ould Dedew a fait une médiation qui a permis la libération des hommes d'affaires).

A propos du dialogue avec les prisonniers salafistes, Ould Boukheir dit ne pas être contre à condition que ce ne soit pas au détriment de la justice...

Ce qui donne l'occasion au président de l'Assemblée Nationale de relever qu'Ould Abdel Aziz aurait dû comprendre que le dialogue est une bonne option. Lui qui, pour

justifier son coup d'Etat, «avait accusé le président Sidi Ould Cheikh Abdellahi d'avoir libéré des terroristes alors que cette libération était une décision de justice.»

Autre problème que l'opposition dénonce : la crise sociale due aux prix et, dans une large mesure, aux problèmes des fonctionnaires. La solution ou du moins l'affrontement de ce problème pourrait bien venir d'ailleurs que de la classe politique : les syndicats ayant programmé une grève pour le 15 mars. Face à tout ceci, les politiques ne sont-ils pas en train de se montrer moins pragmatiques et surtout impuissants face à des questions aussi cruciales que la justice et les conditions de vie des citoyens ? Ayant monopolisé la parole durant plus des deux tiers du temps de sa conférence, la COD qui n'a laissé que moins de dix minutes aux journalistes, ne prendra pas la peine d'écouter cette question. Il est vrai que chaque parti politique ou presque a son aile syndicale. Mais que les changements et solutions aux questions vitales soient attendus d'autres forces, il y a de quoi s'interroger sur la santé d'une opposition politique...

Kissima

France-Sénégal : Vers la fermeture des bases militaires

Paris souhaite cependant conserver à Dakar un "pôle de coopération militaire à vocation régionale".

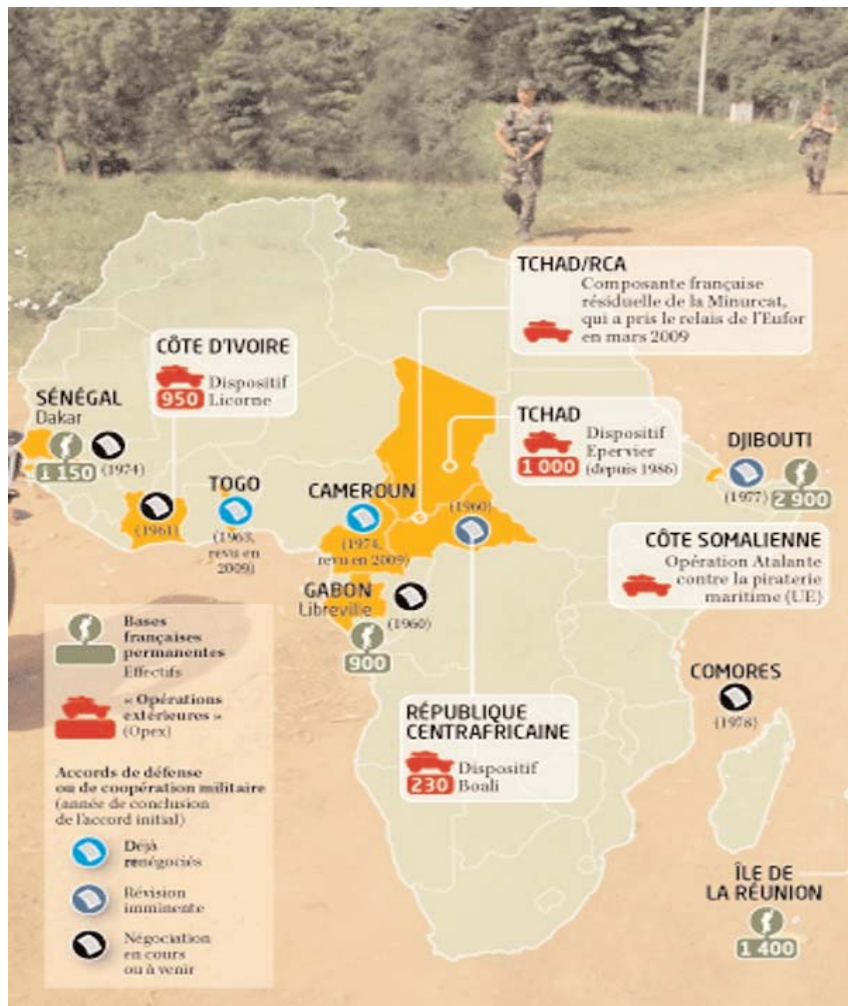
La France confirme, samedi 20 février, son intention de fermer ses bases militaires au Sénégal, fortes de 1.200 hommes et qui constituent une de ses trois installations permanentes en Afrique, mais elle souhaite conserver à Dakar un "pôle de coopération militaire à vocation régionale". "Les bases militaires françaises vont quitter Dakar en vertu d'un accord qui sera signé avant le 4 avril (date de l'indépendance du Sénégal) par les deux parties", a déclaré vendredi le porte-parole du président sénégalais Abdoulaye Wade, Mamadou Bamba Ndiaye, sans apporter d'autres précisions. Cette annonce surprise de la part des autorités sénégalaises intervenait juste après la visite de quelques heures à Dakar du ministre français de la Défense Hervé Morin, consacrée notamment à la renégociation des accords de défense entre la France et le Sénégal. Il devait "lui remettre un message du président Nicolas Sarkozy", selon une source proche du dossier.

25.000 Français en Afrique de l'Ouest

La France et le Sénégal, ex-colonie française, sont liés par un accord de défense depuis 1974, et quelque 1.200 militaires français (terre, air, mer) sont "pré-positionnés" à Dakar dans le cadre des "Forces françaises du Cap Vert" (péninsule de la région dakaroise). Quelque 25.000 Français vivent dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, réputé pour sa stabilité politique et qui est l'un des rares du continent à n'avoir jamais connu de coup d'Etat depuis son indépendance en 1960. Il s'agit de la plus importante communauté française en Afrique subsaharienne avec Madagascar.

"C'est une diminution, ce n'est pas une disparition"

La fermeture prochaine des bases françaises a été très vite confirmée à Paris par le ministre de la Défense. "Le concept de base a vécu et



on va vers autre chose, la mise en place d'un pôle de coopération régionale", a-t-on déclaré dans l'entourage du ministre de la Défense Hervé Morin. "Les détails de la mise en œuvre doivent encore faire l'objet de discussions avec la partie sénégalaise", a précisé le ministre. Publié au printemps 2008, le Livre blanc sur la Défense annonçait "à terme, une présence (française) sur la façade atlantique du continent africain (et) une sur sa façade orientale", laissant entendre que l'une des bases riveraines de l'Atlantique, Libreville ou Dakar, serait sacrifiée. Mais, en septembre 2009, Hervé Morin avait affirmé que les bases de Dakar et de Libreville seraient maintenues, sans toutefois complètement rassurer de nombreux militaires français vivant au Sénégal avec leur famille. "C'est une diminution (de la présence militaire française au

Sénégal), ce n'est pas une disparition", a relevé une source française proche du dossier. "Mais le Gabon a pris de l'am-

pleur par rapport au Sénégal", a-t-elle admis. Le chef de l'Etat français est d'ailleurs attendu le 24 février à Libreville, avant de se rendre au Rwanda.

"Je suis suffisamment protégé par mon armée"

L'échéancier du retrait militaire français au Sénégal et le nombre de militaires demeurant à Dakar n'ont pas été précisés, tant du côté français que sénégalais. "On attend de voir, c'est une décision politique qui doit être finalisée", a précisé cette source française. En mai 2008, le président sénégalais avait affirmé que son pays "ne serait pas le dernier pays à maintenir une base (militaire) française en Afrique". "Il ne peut pas y avoir d'agressions extérieures, j'ai beau réfléchir, je ne vois pas qui peut agresser le Sénégal", avait-il souligné. Et "les accords de protection du chef de l'Etat ou de gouvernement, personnellement, je n'en ai pas besoin. Si cela existe, il faut les supprimer. Je suis suffisamment protégé par mon armée", avait-il conclu.

(Nouvelobs.com)

Taiwan demande à ses citoyens de faire des enfants lors de cette année du Tigre

- Un fonctionnaire taiwanais a appelé la population à procréer en cette année du Tigre, craignant que la natalité ne baisse à nouveau, alors que le pays connaît un des plus bas taux de naissance du monde.

Traditionnellement, les années du Tigre sont les périodes durant lesquelles le taux de natalité baisse, en raison d'une certaine croyance qui voudrait que les enfants nés cette année là soient plus enclins à être vicieux et à blesser leurs proches. Ainsi, le ministre de l'Education Yang Chang Yu a exhorté la population à dépasser ses croyances et à essayer d'avoir des enfants cette année. Il a également donné le nom de personnalités nées une année du Tigre et qui ont réussi, comme le président Ma Ying Jeou né en 1950 ou encore le vice président Vincent Siew né en 1938. Les statistiques gouvernementales montrent que lors de la dernière année du Tigre, en 1998, il y avait eu 271.450 naissances dans le pays. Deux ans plus tard, lors de de l'année du Dragon, ce dernier étant considéré comme le plus favorable de tous les animaux du zodiaque, 305.312 enfants avaient vu le jour.

Perfectionner le Conseil des droits de l'Homme

(Aps) Le ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci, a souligné, samedi à Alger, la nécessité d'œuvrer au perfectionnement du Conseil des droits de l'homme (CDH) relevant de l'Organisation des Nations unies. Intervenant à l'ouverture d'une réunion informelle (retraite) sur la révision des méthodes de travail et du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme, en présence d'un nombre important d'ambassadeurs, représentants permanents de leurs pays au sein de ce conseil à Genève, M. Medelci a affirmé qu'il est du devoir des pays membres du CDH d'œuvrer au perfectionnement de ce précieux et incontournable outil qu'est le conseil". Il a également plaidé pour le renforcement du rôle du président du CDH et de son bureau et celui du Haut commissariat aux droits de l'homme, ainsi que pour la "promotion de l'indépendance et de l'objectivité des mécanismes spéciaux du conseil".

"Je vous engage à renforcer les moyens de faire prévaloir la compréhension mutuelle et de dégager des fonds placés sous son autorité pour permettre au conseil d'apporter une assistance technique aux nombreux pays qui la demandent", a-t-il ajouté. Le ministre a relevé, en outre, que la rencontre d'Alger "se tient sous le signe d'un partenariat ouvert, multiforme, convivial et fécond, au service exclusif des droits de l'homme, partout dans le monde, à travers des échanges porteurs de passerelles de confluences et d'esprit. D'évaluation, pour rester fidèles à l'idéal commun porté par la Déclaration universelle des droits de l'homme". M. Medelci a estimé que le Conseil des droits de l'homme a pris un "bon départ", notant que "l'Algérie a eu le privilège d'avoir bénéficié, après l'évaluation par les pairs de l'Union africaine, d'une des premières évaluations du Conseil, dans le cycle de l'évaluation périodique universelle".

"Nous avons souscrit à la plupart de ses recommandations et nous ferons un rapport sur leur mise en œuvre au conseil en temps utile", a-t-il poursuivi. Il a affirmé, dans le même cadre, que "les situations de la moitié des Etats membres de l'ONU en matière des droits de l'homme ont été passées en revue avec succès", estimant que "l'effet d'émulation et la promotion des meilleures pratiques en la matière commencent à faire sentir leurs effets sur le terrain à travers le monde".

Relevant que les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies relatives à la création de ce Conseil comportent "des imperfections, voire quelques incohérences", il a indiqué qu'il ne s'agit pas là d'"une quelconque erreur ou omission des concepteurs de l'architecture institutionnelle du Conseil".

M. Medelci a expliqué que cette situation "est le résultat des compromis politiques qui ont été nécessaires pour parvenir à un consensus".

"Vouloir les corriger pourrait remettre en cause le consensus par lequel les textes ont été adoptés", a-t-il dit.

Observant que c'est pour la première fois qu'un grand nombre de représentants permanents d'Etats au CDH, de toutes les régions du monde et de toutes les tendances politiques, se réunissent de façon informelle dans un pays en développement, le ministre a souhaité que cette rencontre puisse être "annonciatrice de la tenue, dans l'hémisphère sud, de temps à autres, de réunions officielles du conseil".

"Notre initiative en tous cas vaut affirmation de notre volonté de revendiquer pour les pays en développement la qualité de partie prenante de plein droit dans la problématique des droits de l'homme", a-t-il précisé à cet égard. M. Medelci a souligné que les droits de l'homme ne sont l'appanage d'aucune région du monde ou d'une quelconque culture ou civilisation génératrice exclusive" de démocratie et de droits de l'homme. "Ils (droits de l'homme) ne sauraient être des concepts forgés par un centre émetteur exclusif et universel pour être imposés à une périphérie, simple et passive consommatrice de valeurs et normes qui puisent, pourtant, leur force et leur pertinence dans la diversité de nos civilisations", a-t-il encore affirmé.

Rappelant l'action de l'Emir Abdelkader en 1860 pour sauver la vie aux minorités chrétiennes et juives à Damas (Syrie), il a expliqué que cette action tire son essence des préceptes du Saint-Coran, précisément ce que l'Emir Abdelkader appelait "les droits de l'humanité". Le ministre a souligné dans le même sens que "la lutte de libération du peuple algérien (...) a été conduite au nom du premier des droits de l'homme". "Cohérents avec notre passé, nous n'avons cessé, depuis notre indépendance, de revendiquer ce même droit pour les autres peuples sous occupation étrangère", a-t-il conclu.

L'Afrique peut nourrir ses propres enfants

(Xinhuanet) Le Premier ministre du Mali, Modibo Sidibé, s'est déclaré convaincu que l'Afrique "peut nourrir ses propres enfants", au cours d'un exposé devant le Forum de Bamako qui réunit depuis mardi des cadres de divers horizons et continents. Pour le chef du gouvernement malien, l'une des conditions à la réalisation de cette ambition est la libération de l'initiative paysanne. "Il faut prendre des initiatives qui peuvent libérer les producteurs, les responsabiliser et de les accompagner pour que l'Afrique puisse libérer sa capacité de se nourrir", a-t-il précisé. Au cours des débats qui ont suivi cette intervention, plusieurs

participants ont estimé que l'avènement de la démocratie, les changements de politiques économiques, la mondialisation de l'économie et les nouvelles technologies de l'information et la biotechnologie constituent des atouts pour la relance de la production agricole en Afrique. Mais, à condition que "l'agriculture devienne une priorité budgétaire pour les Etats et les bailleurs de fonds", souligne M. Diarra, un responsable de la société civile malienne.

Certains participants ont toutefois exprimé des craintes de voir les pays africains se doter de services sociaux et de capacité de revendications sociales sans pour autant créer la base économique capable de les financer. En plus de la mauvaise gestion du terroir et une démographie galopante, ces craintes ont pour bases les politiques actuelles de lutte contre la pauvreté qui mettent l'accent sur les secteurs sociaux, l'environnement et les droits politiques des pauvres et des femmes.

Des intervenants ont préconisé la mécanisation de l'agriculture avec le soutien de la puissance publique et une implication plus grande de la jeunesse. Ce n'est que de cette manière que l'envie de s'exiler qui habite la jeunesse africaine va laisser a place à celle de s'établir sur place, ont-ils estimé.

Pour sa part, Bassary Touré, vice-président de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et ancien ministre de l'Economie du Mali, a déploré que, malgré les financements reçus, malgré les ressources humaines formées et déployées et malgré les multiples programmes et projets, "le continent, le Mali particulièrement, doit faire face à un phénomène de paupérisation grandissant".

Cette analyse n'est pas partagée par le Premier ministre Modibo Sidibé qui a relevé que des "milliers peut-être des centaines de millions d'enfants de l'Afrique ont été sauvés de la mort avec l'extension de la couverture vaccinale" et que le Mali a "pu atteindre 86% de taux de scolarisation". Pour lui, l'une des clés pour construire l'avenir réside dans une jeunesse bien éduquée et bien formée en adéquation avec les besoins de développement du pays. Le Forum de Bamako, qui prend fin samedi a pour thème "L'Afrique 50 après, le défi de la souveraineté alimentaire, la faim sur le continent".

L'Afrique de l'Ouest s'attaque au trafic de drogue

(Afrique Avenir) Depuis cinq ans, les cartels de la drogue d'Amérique latine utilisent de plus en plus l'Afrique de l'Ouest comme plaque-tournante de leur trafic de drogue vers l'Europe. Au mois de novembre 2009, l'atterrissage d'un Boeing chargé de cocaïne venant du Venezuela en plein désert du Mali avait attiré l'attention des médias sur cet inquiétant phénomène. Les saisies de drogue atteignent aujourd'hui des niveaux sans précédent. Depuis 2005, 46 tonnes de cocaïne ont été saisies et on estime qu'environ 50 tonnes transitent chaque année par l'Afrique de l'Ouest avant de prendre la direction de l'Europe.

Inquiets de voir prospérer ce trafic de drogue, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-#8203;Bis-sau, la Guinée, le Cap-#8203;Vert, le Mali et la Mauritanie se sont engagés lundi 15 février 2010 à Dakar à mieux coordonner la lutte, avec l'aide de l'Union européenne qui doit dé-bloquer 15 millions d'euros.

Les ministres de l'intérieur français et espagnols ont fait spécialement le déplacement pour lan-#8203;cer cette "initiative de Dakar" avec leurs homologues africains. A son ouverture, la Conférence a d'abord constaté "l'inefficacité" de la lutte menée jusqu'à présent en Afrique de l'Ouest, face aux puissants cartels de la drogue.

Une "note technique" distribuée aux participants déplorait le "déficit de coopération judiciaire entre Etats", la "léthargie des comités interministériels de lutte contre la drogue" ou encore "l'inertie des magistrats" dans les affaires de blanchiment d'argent. Dans une déclaration commune sanctionnant leur rencontre, les ministres de ces pays en charge de la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, s'engagent à mettre en place un dispositif de riposte multisectorielle pour faire face à ce fléau.

Il est ainsi prévu d'intensifier les formations collectives des juges et des procureurs de chaque pays en vue de favoriser l'émergence de groupes de magistrats spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée. Chaque Etat va également se doter d'un service central chargé de col-#8203;lecter toutes les informations relatives aux trafics.

L'Europe va apporter une aide de 15 millions d'euros. La France s'engage avec un concours de près de 800. 000 euros. L'aide française devrait notamment être utilisée pour améliorer la formation des officiers de police et pour soutenir les cellules aéro-portuaires anti-#8203;trafic, notamment pour la détection des mules" (voyageurs transportant de la drogue dans leur corps ou leurs bagages).

L'ONU s'est félicité de cette initiative africaine pour lutter contre la drogue. Mme Costa, Di-#8203;recteur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (UNODC), a exhorté les ministres ouest africains en charge de la lutte contre les stupéfiants illicites à renforcer les ca-#8203;pacités de leur pays à intercepter les drogues et à coopérer plus étroitement avec les Etats de la région pour démanteler les réseaux criminels.

Hausse des prix : LA SONIMEX INTERVIENT

Suite à la hausse, parfois vertigineuse de certaines denrées alimentaires de première nécessité comme le sucre ou le riz, la Sonimex a décidé d'ouvrir des boutiques témoins vendant ces produits à des prix un peu plus bas. Histoire de jouer le jeu de la concurrence.

" Jusqu'ici, la Sonimex se contentait d'approvisionner le marché en denrées alimentaires, mais aujourd'hui nous avons décidé d'agir dans le domaine de la régulation du marché, en jouant le jeu de la libre concurrence afin de pousser les commerçants à vendre moins cher, au grand bénéfice du consommateur", dit le Directeur Général de la Sonimex. Une façon de prendre le taureau par les cornes avec pour objectif : éviter au citoyen de vivre les affres de la spéculation en ces temps où le pouvoir d'achat connaît une baisse considérable du fait de la hausse des prix.

L'opération de la Sonimex a déjà commencé aussi bien à Nouakchott qu'à l'intérieur du pays. Dans chaque moughataa de la capitale, deux boutiques ont été ouvertes. La Sonimex n'exclut pas d'en ajouter d'autres si le besoin se fait ressentir et que l'affluence s'accroît. Jusque là faute d'information, l'affluence demeure faible pour ne pas dire inexistante. Les responsables craignaient un amalgame des populations entre l'opération ramadan, entièrement subventionnée par l'Etat et celle-ci visant uniquement à " stabiliser les prix ". C'est ce qui explique le silence de la société d'import et d'export sur cette intervention de régulation du marché.

Que propose la Sonimex ? Le kilo de sucre à 230 ouguiyas au lieu de 250 dans les boutiques de vente au détail, le riz à 180 UM, l'huile à 280 UM et le lait en poudre à 840 UM. Est-ce suffisant pour concurrencer les autres commerçants ? " Non ! " martèle M'barka, habitante du tristement célèbre quartier périphérique du Hay Esaken, mère de cinq enfants. " Il n'y a pas de grande différence avec les boutiques de vente au détail. On préfère acheter avec notre boutique qui nous fait du crédit quand nous n'avons pas d'argent, qu'avec les boutiques de la Sonimex qui ne font pas de crédit ", ajoute-t-elle en secouant simultanément son nourrisson entre les bras.

Dans ce quartier, à l'image des autres quartiers périphériques de la capitale, le revenu quotidien d'une famille dépasse difficilement plus de 1000 ouguiyas. En faisant un calcul rapide, on se rend compte qu'il est impossible d'assurer le minimum vital quotidien. D'où le recours au crédit auprès des boutiques de détail. " Un paramètre à prendre en compte par la Sonimex ", assure un analyste.

Momma Ducros

Massa Diarra secrétaire général adjoint de la FFRIM à la Tribune

" Nous avons réintégré les trois clubs en D1 sur la base d'un consensus général avec eux-mêmes dans lequel nous annulons les amendes que nous leur avons infligées. Ainsi nous reprenons comme si de rien n'était ".

La FFRIM avait relégué en D2 et infligé des amendes de 500 milles Ouguiya à chacun des trois clubs n'ayant pas respecté son Règlement. Il s'agissait de Dar El Barka, Acast Teyarett et Dar Naim. Aujourd'hui, la Fédération a fait marche arrière. Massa Diarra, secrétaire général adjoint de la FFRIM et responsable des compétitions s'explique.

LT : La Fédération de Football de la République Islamique de Mauritanie (FFRIM) avait relégué en D2 trois équipes de D1 qui n'avaient pas rempli les formalités administratives. Pourquoi est-elle revenue, aujourd'hui, sur sa décision ?

Massa Diarra : (sourire) Ecoutez pour ne pas trop tirer sur la ficelle, la Fédération a prit une large consultation sur les effectifs. Il y a eu des insuffisances de part et d'autres. Pour que le championnat puisse jouer avec 12 équipes, il y a eu, effectivement, une grosse pression au niveau national, pour trouver une solution à ce problème. C'est ce qui a été fait en consultation avec la Fédération, avec les huit équipes qui ont accepté de démarrer le championnat. Nous avons réintégré les trois clubs en D1 sur la base d'un consensus général avec eux-mêmes dans lequel nous annulons les amendes que nous leur avons infligées. Ainsi nous reprenons comme si rien n'était. Une décision qui va, certes, à l'encontre de l'article 25 qui stipule qu'il faut les reléguer en D2 en leur imposant des amendes. Mais nous avons prit une décision extra-sportive. Comme vous le savez, les textes ce sont les hommes.

Il y avait une tension, je ne cache pas le mot, qui était persistante entre nous. Le départe-

ment de la tutelle a été saisi pour cette question. Avec la famille sportive réunie, nous avons trouvé un consensus qui est de réintégrer les trois clubs en D1.

LT : La FFRIM savait à la veille du démarrage du championnat que les trois clubs n'avaient pas rempli toutes les conditions requises. C'est au stade que vous aviez dit aux clubs qu'ils ont été sanctionnés et relégués en D2. Comment cela s'est passé ? Il y avait une confusion ?

Massa Diarra : Non, non ! La Fédération a donné un délai de rigueur pour jouer la compétition suivant le droit d'engagement puisqu'il y a un nouveau système de la FIFA par rapport aux licences. Ce n'est plus comme avant où on pouvait se permettre de faire une licence à la hâte. La FIFA a envoyé son système de licence tel que notre système d'arrangement est devenue un peu très difficile. Pour qu'on puisse être au diapason de tous les pays, il faut qu'on avance. C'est vrai que c'est dur. Car nos clubs manquent un peu d'administration, mais il faut qu'on essaye d'aller en avant. L'information n'avait pas été peut être trop poussée avec les clubs.

La Fédération avait bien donné un délai aux clubs pour qu'ils puissent remplir toutes les conditions. Le secrétariat technique est mieux placé peut être que moi pour vous dire ce qui s'est passé exactement puisque je n'étais pas là au moment des sanctions. Mais je sais qu'il y a eu des démarches qui ont été faites entre la Fédération et les clubs concernés. Il y a eu un délai butoir que les gens n'ont pas respecté. Et si un club ne respecte pas le délai ne peut pas se réveiller le lendemain ni licen-

ce, ni droit d'engagement, ni rien et venir au stade pour jouer. C'est ce qui a été fait. Ecoutez, si on essaye de déterrer ce dossier là, il y aura beaucoup de choses à se dire. Comme j'ai dit, il y a eu une décision très sage de consensus dans lequel, aujourd'hui on se retrouve avec 12 clubs dans le championnat de D1.

LT : Apparemment, la Fédération a des problèmes avec plusieurs clubs du championnat qui n'apprécient pas sa gestion. Par conséquent ils vous demandent dans plusieurs journaux de rendre le tablier. Est-ce que à un an et six mois du terme de votre mandat, vous seriez prêt à démissionner ?

Massa Diarra : (Rire) Vous savez, nul n'est parfait. Si je vous disais que la majeure partie des clubs n'est pas du même avis, cela voudrait dire qu'il faut être démocrate. Certains clubs disent qu'ils sont contre le bureau fédéral, que nous n'avons pas de soutiens etc. Les contestations font partie de la loi du sport. Regardez, même au niveau de leurs clubs eux-mêmes les gens contestent leur gestion. Chacun à son niveau est contesté par une partie de son bloc, dans sa maison, dans son bureau, dans son club etc. D'accord on confirme ce qu'ils disent de nous, mais quant vous parlez voir la majorité qui vous dit non, le bureau fédéral est là pour un mandat de quatre ans et il n'a fait que deux ans. Deux ans durant lesquels la FFRIM est tombée dans des circonstances non confortables. Les gens veulent nous reprocher parce que l'équipe nationale est mal classée au niveau mondial par rapport aux années précédentes. Mais vous savez que l'équipe nationale est tombée dans

des circonstances qui n'étaient pas favorables, c'est tout. Cela arrive partout. Il y avait des équipes qui étaient à l'euphorie. Je prends le cas du Sénégal qui est mal tombé.

Nous avons participé à toutes les compétitions juniors, seniors et cadettes. Nous avons joué le Chan. Nous avons été sorti sans perdre un match. Nos juniors ont été battus par des gens qui ont remporté la Coupe d'Afrique des Nations. Nous avons éliminé l'équipe d'Algérie. En équipe nationale A, là aussi, il y avait eu des circonstances. Nous avions fait appelle à un technicien étranger. Il a fait appelle à son tour à des rapatriés. Plusieurs d'entre eux sont venus blessés, d'autres ne sont même pas venus. Nous avions sur le papier une équipe intouchable. Mais ce papier n'a jamais vu le jour. Nous avions participé parce qu'il fallait participer. Nous avions eu de très mauvais résultats. Je ne fais pas le bilan des autres, je ne fais que celui de ma fédération. C'est très tôt de dire à la FFRIM, une année ou deux ans après son élection, doit de démissionner. Les gens qui critiquent, ont le droit de remettre en cause la fédération. Je dis que même chez soit, dans nos maisons on est contesté par nos frères, nos cousins etc. Tu ne peux pas te réveiller comme cela et demander à une fédération de démissionner parce que l'équipe nationale a été battue.

Pour ceux qui parlent des subventions reçues par la FFRIM. Je leur dis de rester tranquille. La CAF ne donne aucun sou à la Fédération. Elle donne des subventions qui sont de nature.



Nous avons deux bus qui sont là garés. C'est concret. Quant à la FIFA, elle ne donne que 250 milles dollars par an à la FFRIM. Elle aide la Fédération dans l'entretien des pelouses etc. Et c'est transparent. Consultez leur site vous allez voir tout. Je ne donne pas de leçons à personne. Mais il n'y a pas de sou à partager ou à bouffer. La FIFA ne donne aucun sou pour l'équipe nationale ni pour les compétitions nationales. Nous vivons dans des circonstances difficiles. Dans le temps la FFRIM avait 25 millions d'Ouguiya, elle s'est retrouvée l'année dernière avec 9 millions. Cette année on fait un arbitrage pour nous donner 1 millions 500 milles Ouguiya. Le département qui se retrouve avec 53 fédérations, a fait la part des choses. Je sais que l'Etat est à côté de nous. Quand on fait appelle à lui, il vient en aide. Je ne vois vraiment pas en quoi le bureau fédéral va démissionner parce que trois ou quatre clubs veulent qu'on démissionne en tapant sur nous dans des journaux. On reste.

Propos recueillis par Sy Mamadou

CAN 2012 :

La Mauritanie jouera contre le Burkina, la Gambie et la Namibie

Le tirage au sort des éliminatoires pour la Coupe d'Afrique des nations 2012 a été effectué ce 20 février à Lubumbashi, en République démocratique du Congo (RDC). Tiré dans le groupe 6 avec le Burkina, la Gambie et la Namibie, peut être que notre équi-

pe nationale pourra enfin avoir la chance d'aller à la Coupe d'Afrique des Nations. Car le groupe dans lequel elle tombée est jouable. Nous pouvons battre toutes les trois équipes. L'Etat doit décider fermement dès aujourd'hui pour accompagner les Mourabitouns du troisième millionnaire. L'équipe nationale de football concerne tout le monde. Classons nos querelles personnelles pour aider notre équipe nationale à se qualifier. Une qualification que chaque mauritanien doit mettre en tête. Car il est vraiment temps que la Mauritanie participe à une compétition de haut niveau.

procéder à une nouvelle répartition des groupes si le Tribunal arbitral du sport (TAS) donnait raison à la Fédération togolaise de football (FTF) dans le recours qui l'oppose à la CAF. Réponse d'ici au printemps prochain selon le TAS.

Voici la composition des groupes :

- Groupe 1 : Mali, Cap Vert, Zimbabwe, Liberia
- Groupe 2 : Nigeria, Guinée, Ethiopie, Madagascar
- Groupe 3 : Zambie, Mozambique, Libye, Comores
- Groupe 4 : Algérie, Maroc, Tanzanie, Centrafrique

Il est à noter que le Togo, suspendu pour les CAN 2012 et 2014 après s'être retiré sur décision gouvernementale de la CAN 2010, n'a pas été inclus. La Confédération africaine de football (CAF) pourrait être contrainte de

- Groupe 5 : Cameroun, Sénégal, République démocratique du Congo, Maurice
- Groupe 6 : Burkina Faso, Gambie, Namibie, Mauritanie
- Groupe 7 : Egypte, Afrique du Sud, Sierra Leone, Niger
- Groupe 8 : Côte d'Ivoire, Bénin, Rwanda, Burundi
- Groupe 9 : Ghana, Congo, Soudan, Swaziland
- Groupe 10 : Angola, Ouganda, Kenya, Guinée-Bissau
- Groupe 11 : Tunisie, Malawi, Tchad, Botswana

ADSL

**INTERNET HAUT DÉBIT
À PARTIR DE 3000 UM*/MOIS**



Encore plus rapide, toujours moins cher.

Passez à la vitesse supérieure avec l'ADSL de Mauritel.
Désormais l'ADSL est à partir de 3000 ouguiyas* par mois seulement.
En plus, Mauritel double gratuitement le débit internet de tous ses abonnés jusqu'à 2Mbps.

* tarif hors taxes



**PASSEZ TOUTES
LES FRONTIÈRES AVEC**

aljiwar

**RÉCEPTION
GRATUITE
AU SÉNÉGAL
& AU MALI**



Grâce au roaming **Aljiwar** de **Mauritel**, recevez vos appels gratuitement au **Sénégal** et au **Mali**.
Bénéficiez également des bonus **El jawal**. Bientôt le roaming Aljiwar avec le **Maroc**.



P.S:

Coup d'Etat au Niger, une autre

Le coup de force qui a déboulonné Mahamadou Tanja est certainement une autre leçon à l'endroit de tous les dictateurs africains. Ils sont légion ces dirigeants africains qui peinent à comprendre que la nouvelle dynamique de démocratisation ne permet plus que les textes soient torpillés en toute impunité.

Après, les premières expériences du multipartisme ayant vu les premières élections des années 90 manipulées et fraudées en faveur des tyrans convertis en présidents élus, il ya eu un travail sérieux sur les contenus de la démocratisation ; inauguré notamment par les limitations de mandats présidentiels (Bénin, Mali, Ghana, etc.). Très peu de chefs d'Etat ont compris et respecté cette nouvelle donne. Mais beaucoup d'autres ont cédé à la tentation au détriment d'un certain réalisme. Mahamadou Tanja est de ces chefs d'Etat qui n'ont pas su sortir la tête haute de cette comédie du pouvoir où on fait miroiter au dictateur qu'il est in-

dispensable à son pays. En voulant prolonger sa présence à la tête de son pays contre vents et marées, le voilà humilié par un coup d'Etat que la communauté internationale s'amusera, encore une fois, à condamner, comme elle le fait avec tous les autres, avant d'en bénir les auteurs.

C'est connu : retour à l'ordre constitutionnel, respect des libertés, etc. La chanson est la même ; et après ce sont les ballets diplomatiques très couteux ; à l'UA surtout. Et puis, ce sont toujours les peuples qui finiront par payer les pots cassés de ces instabilités politiques des pays africains. Car du côté des anciens colonisateurs ce qui compte (el wa'er, diraient les hassanophones), c'est la vie de leurs ressortissants et la sauvegarde de leurs intérêt. Ça, nos dictateurs qui nous ont habitué à des séries de coup d'Etat sous prétexte de rectification, de changements, et d'amélioration de nos conditions de vie, ne le saisissent pas ou refusent de le comprendre ; telle-

ment ils nous donnent l'impression de vouloir rester alliés aux puissances au grand dam de leurs peuples.

S'accrocher au pouvoir, même après avoir dépassé l'âge d'être président, il n'y a qu'en Afrique (et dans le monde arabe) que cela se voit.

Mandela avait donné le bon exemple en se contentant d'un seul mandat présidentiel. Abdoulaye Wade souhaite, lui, rempiler en 2012. Il est né en 1926.

Nous, ici en Mauritanie, avons fixé l'âge limite de candidature à une élection présidentielle à 75 ans. Depuis le début du 21e siècle nous avons commis deux coups d'Etat militaires. L'une pour apporter le " changement ", l'autre pour ajouter la " rectification "... Et le siècle n'a que dix ans. La Mauritanie, comme république, va en avoir cinquante dans 9 mois. Et du chemin à faire encore.

Kissima

La Tribune

Directeur de publication
Mohamed Fall Ould Oumère

Rédacteur en chef
Kissima Tocka Diagana
6461882 / 635 38 64
kissimousman@yahoo.fr

Comité de Rédaction
- Mohamed Fall O. Oumère
- Kissima T. Diagana
Mohamed Fouad Barrada
713 71 17

- Djigo Aboubakry (*Culture et Société*)
- Mechri O. Rabbany (Reporter)
- Mamadou SY
6771892
symadou78@yahoo.fr

- Bâ Talibé dit Aboubacrine
- Oul Ely
- Aboubekrine ould sidi
659 45 34
222 37 59
Maria Traoré

Correspondants

Trarza :
- Djigo Aboubakry (6624682/
6440073)
- Bâ Talibé (6757516)

Brakna
Abou Boubou Fall
(6705163)

Nouadhibou
Athié Youssouf (6705237)

Gorgol
Sow Moctar Samba
6506829

Tiris Zemmour
Sy Djibril Amadou
6510600 - 6134388
Hodh El Gharbi
Adama Sy 657 23 01/207 17 88

Paris
Babacar Ould Mohamed Baba (0667970216)

Service
commercial
et distribution
Mokhtar Ould Boushab
Tél: 653 64 30

Adresse :
llôt O 64-
en face du Bana Bleu
BP: 6227-Nouakchott

Tel: 5254492 & 5243272
la.tribune@voila.fr

Maquette et mise en pages

Yedaly Fall
Tiré sur les presses de
l'imprimerie Nationale

Webmaster
Sid'Ahmed Kaza



Moussa Optical
Les Lunettiers
Conseil
La nouvelle référence opticienne

Qualité
Précision
Fiabilité
Technologie

On ne devient pas Leader par hasard

Route du Stade Olympique (près du Petit Café)
ZRA 100 Tévragh - Zeina - Tél. : +222 524 79 95 / 630 25 25
Nouakchott, Mauritanie
E-mail : contact@moussaoptical.com / mauritanieoptique@yahoo.fr
Web : www.moussaoptical.com

APOSTROPHE

LA MAURITANIE DANS LES COLONNES DU WALL STREET JOURNAL JOURNAL

